
Annonce de dons patriotiques par la société populaire de Nevers et destinés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de dons patriotiques par la société populaire de Nevers et destinés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 223;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35887_t2_0223_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dent les biens des émigrés, presque tous sont portés à un prix double de leur estimation. La mesure de leur confiance est telle que les biens qui avaient été portés par les experts de la somme de 182.027 l. se trouvent vendus à 315.285 l.

Tous les rôles de la contribution foncière de 1792 sont en recouvrement et ceux de la contribution mobilière le seront avant huit jours.

Enfin, citoyens, nous sommes dépositaires de plus de deux cents cloches qui attendent la destination du Ministre de la Guerre.

Veillez bien la solliciter incessamment, parce qu'il tarde au désir de nos communes, de voir bientôt employer contre nos ennemis les moyens qu'elles nous ont transmis pour les détruire et aux administrateurs le plaisir de seconder des sentiments aussi énergiques ».

VINIELLET, RONYON, CONCHON, PRUSIE (?),
CHOLLET (?), DURONET.

[Etat de l'argenterie déposée, par municipalité]

Châteaugay	7	2	2
Charbonnières les Vieilles	5	1	4
Mosac	8	4	—
Pontgibaud	11	5	4
Combronde	30	6	—
Ménétrol	6	6	2
Miremont	2	6	6
Effiat	34	—	4
St Bonnet	15	7	—
Pessat Villeneuve	3	6	4
St Angel	6	4	—
Marsac	49	3	5
Giat	11	2	—
Ennezat	65	—	—
Salmondèche	3	6	—
Charité d'Effiat	18	6	—
La Chapelle d'Andelot	3	7	—
Gimeaux	5	3	—
La Tourette	3	5	4
Volvic	29	7	4
Varennes-sur-Morge	5	1	—
Prompsat	4	2	—
Vitrac	7	4	—
Charbonnières-les-Varennes	8	—	4
Davayat	8	5	—
Beauregard-Vendon	4	—	4
Teilhède	7	2	—
Les Martres-sur-Morge	4	3	4
La Celle	4	—	—
St Avit	4	5	—
Condat	5	1	—
St Etienne	3	3	4
Fernoël	5	3	4
Chavaroux	4	—	6
Combraille	6	7	4
St Hilaire	3	4	4
St Genest-les-Monges	6	7	4
St Jacques d'Ambur	4	2	4
Cisterac	6	3	—
Pontaurmur	5	5	4
Laforêt	5	3	—
Loubeyrat	7	5	4
St Georges de Mons	8	6	—
Queuille	3	6	—
Comps	4	—	—
Landogne	7	2	6
Randan	24	4	4
Jussat	4	5	6
Barnazat	4	3	6

Villeneuve-les-Cerfs	3	4	4
Mons	3	4	—
Beaumont	5	6	—
St Priest	3	6	4
St Sylvestre	7	4	—
St Laure	3	1	4
Aubiat	14	6	—
Cellule	4	1	6
St Agoulin	3	1	2
Jozerand	4	3	4
Champ	5	—	—
St Hilaire-Lacroix	4	7	4
Moncel	3	6	2
Bas	5	6	4
St André	5	—	—
St Ours	14	1	4
Châtelguyon	9	1	—
Bromont-Lamothe	4	7	—
St Julien-de-Vensat	3	2	4
St Pierre-Le Chastel	3	3	6
Puy Saint Gulmier	3	6	—
Bussièeres	4	5	—
TOTAL	627	3	4

43

Adresse de la Société populaire de Nevers, qui fait part à la Convention que leur commune, toujours occupée des besoins des soldats de la République, vient de faire passer à Commune-Affranchie cinq gros tonneaux et une feuillette de charpie, linge et compresses pour le service des braves défenseurs de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nevers, 19 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

La Cité de Nevers toujours occupée des besoins des soldats de la République vient de faire passer à Commune Affranchie cinq gros tonneaux et une feuillette de charpie, linges et compresses pour le service des braves défenseurs de la patrie. C'est avec satisfaction que la Société te fait part de cet envoi; il conviendra la Convention nationale que les citoyens de Nevers seront toujours disposés à faire toutes sortes de sacrifices, pour les soldats qui versent leur sang, pour maintenir la liberté et l'égalité.

Vive la République, Vive la Convention.

Salut et Fraternité ».

MOREAU (présid.), LASNESAUIGNÉ (secrét.),
LÆUNE (secrét.).

44

Le district de Lassay s'empresse, lors de l'invasion des brigands dans le département de la Mayenne, de faire enlever l'argenterie de ses églises, et de la déposer dans le sein de l'administration du département de l'Orne: suivant le procès-verbal de dépôt, cette argenterie se

(1) P.V., XXIX, 174. Mention dans *Mon.*, XIX, 192; *M.U.*, XXXV, 396; *J. Lois*, n° 471; *J. Fr.*, n° 475.

(2) B^{ia}, 22 niv. (suppl¹).

(3) C 288, pl. 874, p. 23.